

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe Environnement et nature

L'eau est un bien vital pour l'intégralité du vivant.

Pourtant, mauvaise gestion et gouvernance opaque sont trop répandues dans les secteurs de la gestion de l'eau et de l'assainissement : irrégularités dans l'achat et la maintenance d'équipements, illégalité dans l'affectation de marchés, recours à des pratiques clientélistes ont été maintes fois dénoncés dans le monde.

Les territoires ultramarins ne sont pas épargnés ainsi que l'ont illustré plusieurs témoignages lors des entretiens. Deux exemples.

À Mayotte, un responsable d'ONG soulignait le « mélange des genres entre élus et opérateur » dénonçant l'allocation d'un budget à cet opérateur alors que le marché public était devenu caduc.

En Martinique, au sujet d'un problème de gestion d'une station d'épuration, qui avait duré vingt ans et a été résolu en quelques mois à la suite d'un procès intenté par une ONG, un expert a dit qu'aux Antilles il y avait « une horreur de détournement de fonds publics et une horreur d'inefficacité ».

Nous regrettons qu'aucune préconisation ne s'attaque frontalement à de telles difficultés qui sont au cœur du sujet.

Depuis des décennies, l'État a alloué des fonds importants et nous aurions souhaité que le CESE en fasse le décompte, conformément à son rôle d'évaluation des politiques publiques. Face à la dégradation des réseaux, nous sommes en droit de nous demander où sont passés ces investissements.

Le CESE aurait donc été dans son rôle en préconisant un audit indépendant des investissements passés et de leur affectation aux infrastructures, afin d'identifier les freins et obstacles à leur mise en service satisfaisante.

Les questions relatives aux investissements futurs, lesquels se chiffrent en milliards d'euros, aux modalités de leur financement, au contrôle de leur allocation et à leur gestion sur place sont primordiales. Le groupe déplore que le texte soit beaucoup trop allusif à ces différents égards.

Quant à l'assainissement, il n'est traité qu'à la marge alors que la santé de l'environnement et celle de l'humain vont de pair.

A la Martinique, au moins les trois quarts des stations ne sont pas conformes. Les coraux y sont pratiquement tous morts, du fait de l'assainissement défectueux.

En Guadeloupe, c'est pareil. Si rien n'est fait, les eaux de baignade y seront toutes interdites dans dix ans.

Pourtant l'attractivité de ces destinations pour le tourisme est un impératif économique.

Au lieu de mettre en place des politiques durables, on assiste actuellement à une fuite en avant pour pallier les urgences locales et on pompe dans les nappes phréatiques, déjà mises à mal par la déforestation et le changement climatique.

L'avis décline beaucoup de mesures palliatives qui n'abordent pas la réelle urgence, à savoir la pérennité de l'accès à une eau en qualité et quantité satisfaisantes.

Notre groupe remercie les rapporteuses et l'administration pour le travail effectué. Cependant, comme nous l'avons signalé à maintes reprises durant les débats, il aurait souhaité que les causes profondes et récurrentes de la situation soient traitées et que des solutions de long terme soient proposées. Sinon, les crises ne feront que s'amplifier.

Le groupe n'a pas voté cet avis sur un sujet qui lui tenait à cœur.